

Règlement Challenge des 10 km de Rennes

Article 1 : La Ville de Rennes organise une épreuve intitulée "Challenge des 10 km de Rennes" afin de promouvoir le sport et la course à pieds.

Article 2 : Participation :

- Le Challenge est ouvert à tous les publics : hommes et femmes **à partir des cadets** licencié(e)s ou non et répondants aux conditions d'inscription des différentes courses proposées.
- Les coureurs seront identifiés par leur nom, prénom, ou à défaut par leur adresse mail et leur date de naissance.

Article 3 : Pour participer et être classé(e) au Challenge des 10 km de Rennes, le coureur ou la coureuse devra prendre part **à au moins 4 courses** sur les 5 citées ci-dessous :

- La Rennaise La Nocturne: Mars
- Foulées vertes du Blosne: Mai
- Roazhon Run: Septembre
- Tout Rennes Court: Octobre
- Les Foulées de Maurepas: Novembre

Article 4 : Engagement :

- L'engagement à chacune des courses se fait selon les modalités spécifiques à chaque organisation. Aucun engagement ne sera automatique.
- L'athlète est invité, à chaque épreuve, à vérifier les données inscrites le concernant (identité, coordonnées, etc.,).

Article 5 : Le classement :

Le classement individuel se fera par addition des temps réalisés sur 4 des 5 courses désignées à l'article 4.

Si le coureur ou la coureuse effectue plus de 4 courses, les **4 meilleurs temps réalisés** seront pris en compte pour son classement.

Les temps pris en compte seront les temps réels pour les courses utilisant des puces électroniques pour le chronométrage et les temps officiels pour les autres courses.

Article 6 : Les inscriptions :

- Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer au Challenge des 10km de Rennes. Le simple fait d'avoir participé à 4 courses vous intégrera au classement.

Article 7 : Les différentes catégories :

- Hommes
- Femmes
- Tirage au sort parmi l'ensemble les participant(e)s au Challenge des 10 km de Rennes

Article 8 : La remise officielle des Prix et Trophées sera organisée lors de la soirée du **Palmarès du Sport Rennais**.

Les lauréat(e)s devront être présent(e)s lors de la cérémonie afin de recevoir leur récompense. Ils recevront une invitation personnelle adressée par la direction des Sports de la Ville de Rennes.

Le tirage au sort, sous contrôle d'un huissier, sera organisé en amont du Palmarès de sports.

Article 9 : Les prix seront attribués suivant la grille ci-dessous, publiée avant la première épreuve :

	Hommes	Femmes	Tirages au Sort
1^{er}	200€	200€	6 * 50€
2^{ème}	100€	100€	
3^{ème}	50€	50€	

En cas de récompense pour une **personne mineure**, la dotation sera remise à son représentant légal.

Un coureur ou une coureuse ne pourra cumuler plusieurs récompenses.

Article 10 : Droit à l'image

Un coureur ou une coureuse, acceptant les articles des différentes courses portant sur le droit à l'image, autorisera automatiquement le Challenge à utiliser son image.